



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Département de la
Meurthe-et-Moselle**

**Arrondissement de
Nancy**

**Commune de
Seichamps**

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf février à vingt heures trente, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de M. le Maire, adressée le 13/02/2024 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :**27**

Nombre de conseillers en exercice :**27**

Date de convocation :
13 février 2024

Présidence : Henri CHANUT, maire.

Etaient présents :

BERGE Dominique, BRZAKOVIC Borisav, CHANUT Henri, CHARPENTIER Florent, COLNOT Charles, COULOMBE Pascal, DECLERCQ Alain, DOERLER Marie, DUBAS Patrick, GARCIA Juan-Ramon, GLESS Danielle, GUILLIN Stéphane, KEINERKNECHT René, KRIER Catherine, LANUEL-LE MARECHAL Yveline, MARTIN Frédéric, OGER Rachel, PARET Evelyne, ROYER Clément, ROZOT Jocelyne, SCHNEIDER Pierre, TREIBER Pascale, VERON Armelle, VIVIER Macha

Mandat de procuration : CHAKMA-HENRION Véronique à VIVIER Macha, FORTINI Roland à PARET Evelyne, MANGEOT Pascal à CHANUT Henri

Absents :

Secrétaire de séance : Monsieur CHARPENTIER Florent

Membres présents.....24
 Absents ayant donné mandat de procuration.....3
 Absents.....0
 Votants.....27

Délibération DELIB 12 2024

Convention de partenariat avec le CDG54 pour la mise à disposition de personnel dans le cadre de la mission intérim - Rapporteur : Henri CHANUT

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
24	3	27	0	0	0

Au-delà de ses missions institutionnelles et obligatoires, le Centre de Gestion de Meurthe et Moselle assure des missions supplémentaires à caractère facultatif, à la demande des collectivités territoriales, parmi lesquelles la mission intérim.

Au vu des difficultés de recrutement rencontrées par les collectivités et afin de pouvoir répondre dans les meilleurs délais aux besoins de remplacement rencontrés dans les services, il apparaît pertinent de conventionner avec le centre de gestion de Meurthe et Moselle dans le cadre de sa mission intérim.

Cette mission consiste à mettre des agents à disposition des collectivités et établissements qui le demandent, en vue d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou d'assurer des missions temporaires ou en cas de vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu.

La mission recouvre :

- La recherche de candidats,
- Les démarches de recrutement,
- L'établissement et le versement de la paie à l'agent mis à disposition,
- La gestion du contrat de l'agent mis à disposition (renouvellements et fin de contrat inclus),
- La gestion des éventuelles absences de l'agent mis à disposition (formation, congés de maladie etc...),
- La prise en charge financière par le Centre de Gestion des absences hors congés annuels etc...

Le coût facturé à la collectivité est fonction de la durée de la mission et du niveau de responsabilité attendu de l'agent mis à disposition conformément aux dispositions de la convention ci jointe.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal:

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat « Mise à disposition de personnel dans le cadre de la mission intérim » avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle, figurant en annexe de la présente délibération, ainsi que les éventuels actes subséquents (convention complémentaire, proposition d'intervention, formulaires de demande de mission, demande de mise à disposition etc.).

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 20 février 2024
Henri CHANUT,
Maire.



Henri CHANUT

Henri CHANUT
2024.02.20 14:58:46 +0100
Ref:6012617-8989021-1-D
Signature numérique
le Maire

